



**COMMUNIQUÉ FINAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DES MINISTRES DE L'UNION ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) s'est réuni en session extraordinaire, le 12 Avril 2013 à l'Hôtel Okoumé Palace de Libreville, sous la Présidence de Son Excellence Monsieur **Luc OYOUNI**, Ministre Gabonais de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable, Président en Exercice du Conseil.

Le Président de la Commission de la CEMAC, Monsieur **Pierre Moussa**, rapportait les Affaires inscrites à l'ordre du jour. Cette session était consacrée principalement à l'examen de la situation en République Centrafricaine et ses conséquences sur le fonctionnement de la Communauté.

Ont pris part aux travaux, les Ministres ou Représentants des pays membres ci-après :

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur **Samuel MYONDO AYOLO**, Ambassadeur du Cameroun au Gabon, Plénipotentiaire ;
- Monsieur **Jean Paul SIMO NJONOU**, Chargé de Mission à la Présidence de la République, Plénipotentiaire.

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur **Georges Simon BOZANGA BINZA**, Ministre des Finances et du Budget ;
- Madame **Anne Victoire YAKOSSOBE**, Ministre Délégué des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Centrafricains de l'Etranger.

Pour la République du Congo :

- Monsieur **Gilbert ONDONGO**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, du Plan, du Portefeuille public et de l'Intégration ;
- Madame **Claudine MUNARI**, Ministre du Commerce et des Approvisionnements.

Pour la République Gabonaise :

- Monsieur **Emmanuel ISSOZE NGONDET**, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de la Francophonie, Chargé du NEPAD et de l'Intégration Régionale ;
- Monsieur **Dominique Guy Noël NGUIENO**, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, Chargé du NEPAD et de l'Intégration Régionale.

Pour la République de Guinée Equatoriale :

- Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO'O**, Ministre d'Etat à la Présidence, chargé de l'Intégration Régionale;
- Monsieur **Miguel ENGONGA OBIANG**, Secrétaire d'Etat au Budget.

Pour la République du Tchad :

- Monsieur **ATTEIB DOUTOUM**, Ministre des Finances et du Budget ;
- Monsieur **Hamid MAHAMAT DAHLOB**, Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Participaient également aux travaux :

- la Vice-Présidente de la Commission de la CEMAC ;
- les Commissaires de la Commission de la CEMAC ;
- le Gouverneur de la BEAC ;
- le Premier Président de la Cour de Justice de la Communauté ;
- le Président du Parlement Communautaire ;
- le Président de la BDEAC ;
- le Secrétaire Général de la COBAC.

Enfin, étaient présents à cette session, les premiers Responsables des Institutions Spécialisées.

La Session Extraordinaire du Conseil a été précédée des travaux du Comité Inter-Etats qui ont eu lieu du 9 au 11 avril 2013 au Siège de l'Institut Sous-régional Multisectoriel de Technologie Appliquée, de Planification et d'Évaluation des Projets (ISTA).

L'ordre du jour adopté portait sur les points suivants :

- présentation du compte-rendu des travaux du Comité Inter-Etats ;
- situation en République Centrafricaine et ses conséquences sur la CEMAC ;
- nomination aux postes touchés par l'incompatibilité, en raison de la nationalité, des fonctions des acteurs financiers avec celles de Dirigeants des Institutions communautaires ;
- notes d'information ;
- agréments des professionnels libéraux des douanes, de la comptabilité et de la fiscalité ;
- questions diverses.

Après avoir adopté l'ordre du jour, le Conseil a pris acte du compte rendu des travaux du Comité Inter-Etats.

Poursuivant ses travaux, le Conseil a examiné le rapport sur la situation en République Centrafricaine et ses conséquences sur la CEMAC. Ledit rapport souligne le caractère répétitif des événements de 1996 à 2013, ayant conduit aux actes de pillage, de vols, de violations des locaux diplomatiques et de destruction des biens meubles et immeubles appartenant aux Fonctionnaires et Agents de la Communauté. Il met également en exergue la non application, par le pays hôte, de l'Accord de siège passé avec la Commission de la CEMAC.

Fort de ce qui précède et afin d'assurer la continuité des activités de la Communauté, le Conseil s'est prononcé pour la délocalisation provisoire des Sièges de la Commission, de l'Ecole Inter-Etats des Douanes, du GABAC et de la Carte Rose, jusqu'au rétablissement complet de la sécurité.

Le choix du lieu de relocalisation provisoire tiendra compte de certains critères, notamment :

- la mise à disposition immédiat des bâtiments devant abriter les bureaux, les logements des Membres du Gouvernement de la Commission et des Fonctionnaires de statut international ;

- la facilité d'accès aux autres pays de la Communauté ;
- la libre circulation des Ressortissants de la Communauté ;
- l'accessibilité aux structures sanitaires et scolaires dans le pays d'accueil.

S'agissant des nominations aux postes touchés par l'incompatibilité entre les fonctions d'Ordonnateurs de crédit d'une part, les comptables et les contrôleurs financiers d'autre part, le Conseil a préconisé le redéploiement interne des compétences lorsqu'elles existent.

Poursuivant l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a pris acte des différentes notes d'information et adopté les textes relatifs aux agréments présentés par la Commission. S'agissant de la situation qui prévaut à la Cour de Justice de la CEMAC, le Conseil a recommandé que le Président de la Commission, le Président en exercice du Conseil des Ministres et les différents Responsables concernés examinent cette question en s'appuyant sur le Rapport du Comité Inter-Etats présenté lors du dernier Conseil des Ministres de l'UEAC. Le Conseil a également pris acte de l'évolution de l'intégration du marché financier de la zone CEMAC et exhorté les Etats à accélérer le processus de ratification des textes communautaires.

Enfin, le Conseil s'est réjoui de la mise en œuvre rapide par la Commission, de l'assistance financière à la République Centrafricaine, à travers une avance prélevée sur le compte du Fonds Spécial d'Intégration (FSI) logé dans les livres de la Banque Centrale.

Aussi, le Conseil a-t-il exhorté les Etats concernés à honorer rapidement leurs engagements afin de reconstituer ce fonds communautaire destiné au financement des projets intégrateurs.

Au titre des divers, le Gouverneur de la BEAC a fait part au Conseil de la préoccupation de l'Institut d'Emission relative aux conséquences éventuelles de la décision de maintenir ouverte la Direction Nationale de la BEAC à Bangui. Le Conseil des Ministres a renvoyé l'examen de cette question à la compétence du Comité Ministériel de l'UMAC.

Au terme de cette session extraordinaire, le Conseil des Ministres a exprimé sa profonde gratitude à Son Excellence Monsieur **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise et Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté, au Gouvernement et au Peuple Gabonais, pour l'accueil fraternel et l'hospitalité qui leur ont été réservés pendant leur séjour à Libreville.

Fait à Libreville, le 12 avril 2013

Pour le Président du Conseil des Ministres,
Le Ministre des Affaires Etrangères,
de la Coopération Internationale,
de la Francophonie, Chargé du NEPAD
et de l'Intégration Régionale



Emmanuel ISSOZE NGONDET